



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 16 décembre 2021

Délibération n° B 2021-45

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
26/11/2021

Précisions relatives aux petits matériels hors actif

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à quinze heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean Daniel MAIRE, René MOLIN.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code de la propriété publique des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Par délibération actuelle n° C 2021-23 du 13 septembre prise en application de l'article L 1424-27 du CGCT, le Conseil d'Administration a consenti une délégation à son Bureau pour délibérer sur certaines matières dans certaines conditions.

En matière de patrimoine, la délégation est la suivante :

- PATRIMOINE
 - Véhicules et matériels : réforme, cession à titre gratuit, location, vente, mise à disposition.
 - Immobilier : décisions d'acquisition, de mise à disposition de cession à titre gratuit, de location (bailleur et locataire), de vente, dans la limite de 90 000 € TTC par opération ; approbation le cas échéant des avant-projets sommaires (APS) et des avant-projets définitifs (APD) des constructions, extensions, réhabilitations ; approbation des plans de financement des opérations immobilières du programme d'équipement.

A la demande du comptable public, il est proposé au Bureau de prendre la délibération suivante :

Concernant les petits matériels divers hors actif, jusqu'à 5 000 € par opération, le Bureau autorise leur réforme, cession à titre gratuit, location, vente, mise à disposition. Au-delà, le Bureau prend une délibération spécifique.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, et de valider cette proposition.

DECISION N° B 2021-45 DU 16 DECEMBRE 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise, jusqu'à 5 000 € par opération, la réforme, cession à titre gratuit, location, vente, mise à disposition des petits matériels hors actif. Au-delà le Bureau prend une délibération spécifique.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 20 JAN. 2022
Affiché le 20 JAN. 2022
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT